

Montreuil, le 21 février 2017



N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-38

Monsieur Robert COSSON  
Directeur  
CNIEG  
20 rue des Français Libres  
BP 60415  
44204 NANTES Cedex

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Jean-Bernard LEVY  
Président  
EDF  
22/30 avenue de Wagram

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-39

75382 PARIS Cedex 08

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles -ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-40

Monsieur Jean-Michel LEBEAU  
Président  
EDF PEI  
Tour EDF  
20 place de la Défense  
92050 PARIS LA DEFENSE Cedex

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Martin JAHAN DE LESTANG  
Directeur Général  
ELENGY  
Bât. Eole  
11 avenue Michel Ricard  
92276 BOIS COLOMBES Cedex

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-41

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles -ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI







Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Philippe MONLOUBOU  
Président  
ENEDIS  
34 place des Corolles

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-42

92079 PARIS LA DEFENSE Cedex

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Gérard MESTRALLET  
Président  
ENGIE  
Tour T1  
1 place Samuel de Champlain  
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-43

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Madame Laurence BORIE-BANCEL  
Présidente  
ENGIE Thermique France  
Tour T2  
2 place Samuel de Champlain  
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-44

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Madame la Présidente,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Thierry LEFEUVRE  
Directeur Général Adjoint  
ENGIE EPI  
Tour T1  
1 place Samuel de Champlain  
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-45

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI







Montreuil, le 21 février 2017

Madame Christine GOCHARD  
Directrice Générale  
GEG  
8 place Robert Schuman

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-46

38042 GRENOBLE Cedex

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Madame la Directrice,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



Monsieur Edouard SAUVAGE  
Directeur Général  
GrDF  
6 rue Condorcet

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-47

75009 PARIS

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-48

Monsieur Thierry TROUVE  
Directeur Général  
GRT Gaz  
Immeuble BORA  
6 rue Raoul Nordling  
92277 BOIS COLOMBES Cedex

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



Monsieur François BROTTE  
Président  
RTE  
Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini  
TSA 41000  
92919 LA DEFENSE

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-49

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI







Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Pierre CHAMBON  
Directeur Général  
SHEM  
1 rue Louis Renault

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-50

31130 BALMA

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-51

Madame Cécile PREVIEU  
Directrice Générale  
STORENGY  
Bât. Djinn  
12 rue Raoul Nordling  
92274 BOIS COLOMBES Cedex

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Madame la Directrice,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles -ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI





Montreuil, le 21 février 2017

Madame Christine GOUBET-MILHAUD  
Présidente  
UFE  
3 rue du 4 Septembre

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-52

75002 PARIS

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Madame la Présidente,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI



Montreuil, le 21 février 2017



Monsieur Marc FLORETTE  
Président  
UNEMIG  
Tour T1  
1 place Samuel de Champlain  
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-53

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

#### **Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

#### **Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

#### **Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

#### **Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI







Montreuil, le 21 février 2017

Monsieur Luc POYER  
Président  
UNIPER FRANCE  
9 rue du Débarcadère

N/Réf. : IEG/FT/NP/2017-54

92700 COLOMBES

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre décision de déposer un préavis de grève

**du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 0h00 au 31 mars 2017 à 24h00**

Durant cette période, la FNME CGT appelle notamment les salariés, actifs et inactifs, à agir sur les revendications suivantes dans le cadre des négociations sur les activités sociales de l'énergie :

**Financement**

La FNME CGT revendique que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à travers un calcul basé sur les volumes d'électricité et de gaz (MW et M3).

Ce financement doit être pérenne dans le temps et assurer les ressources nécessaires à la réalisation des activités de sociales et de santé des salariés de l'énergie.

**Moyens bénévoles**

Pour la FNME CGT, les moyens dits "bénévoles" sont indispensables dans le cadre de sa démarche de construction des activités sociales, PAR et POUR les bénéficiaires.

La FNME CGT revendique le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que du temps pour les convoyages et autres activités ponctuelles (Festival d'énergie, réseaux solidaires, activités de proximité...).

**Rattachements des personnels permanents des organismes**

La FNME CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le Statut National des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS) ainsi qu'un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les activités sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

**Restauration méridienne**

Depuis de nombreuses années, le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 25 M€ par an.

La FNME CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires, financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

De plus, la FNME CGT revendique et propose :

- La négociation d'un accord de mobilité de branche des IEG pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion au sein de la branche professionnelle. Ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.
- La réouverture de la non-négociation salariale 2017, au titre de l'article 9 du Statut National.
- La revalorisation des salaires, rémunérations et classifications au sein de la branche professionnelle.
- De disposer de réelles garanties sur l'avenir de la filière nucléaire, tant sur le plan industriel que pour les salariés de tous statuts professionnels y travaillant.
- Des négociations dans toutes les entreprises de la Branche plus favorables que les dispositions actuelles pour améliorer conditions et contenu du travail au quotidien pour tous-tes les salariés-es, celles –ci ne cessant de se dégrader

La FNME CGT s'oppose à :

- l'ouverture au marché des concessions hydrauliques ;
- la fermeture des moyens de production nucléaire et thermique à flamme ;
- l'ouverture du capital du RTE ;
- toute forme de remise en cause du service public de la distribution de l'énergie du gaz et de l'électricité ;
- à toute discrimination et répression syndicale dans toutes les entreprises.

La FNME CGT s'opposera à la mise en œuvre de la loi "EL KHOMRI" dans les entreprises.

Sur l'ensemble de ces sujets, la FNME CGT est disponible à tout échange dont l'objectif est autre que formel, et dont la sincérité des négociations est la règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la FNME CGT  
Franck TRAVERSARI

